donné à 192 mètres. Le deuxième sondage exécuté sur le territoire de la commune d'Ames, était également abandonné à 135 mètres de profondeur.

Un troisième sondage était entrepris le 1er janvier 1853 sur le territoire de Ferfay.

Ce sondage rencontrait la houille à 123 mètres; deux nouveaux sondages étaient entrepris en mars et avril.

La Société de recherches se transforma alors, 4 avril 1853, en Société d'exploitation de Ferfay et Ames.

Les Lahure et consorts s'octroyèrent 576 actions de 1000 francs, sur le capital constitutif de 2.400.000 francs.

En 1866, les statuts sont modifiés; l'avoir social est divisé en 3.000 actions.

La demande en concession fut lancée le 23 juillet 1853 et accordée par décret du 29 décembre 1855, avec 928 hectares. En mars 1870, la Compagnie se rendit adjudicataire de la concession de Cauchy-à-la-Tour, avec 278 hectares. Ce domaine de 1206 hectares fut depuis porté, comme nous l'avons dit, à 1978 hectares, après de nouveaux sondages au midi.

TRAVAUX ET PRODUCTION

La société d'exploitation débuta immédiatement en 1853, pour l'ouverture de la fosse Montebello numéro 1; elle entra en exploitation en 1855 et fournit cette année 37.300 hectolitres.

La fosse Lahure, numéro 2, fut commencée en 1856; elle n'a fourni aux débuts que de mauvais résultats; il fallut atteindre 497 mètres pour obtenir une meilleure extraction. En 1867, on ouvrit la fosse Druon, le numéro 3, qui est de beaucoup la meilleure de Ferfay. Par sa mise en exploitation en 1870, la production de la Compagnie se développe rapidement et passe de 82.000 tonnes en 1870 à 121.000 tonnes en 1871 et 160.000 tonnes en 1872.

La Compagnie possède une quatrième fosse, le numéro 4, foncée par la Compagnie de Champblain-Châtelain en 1859, comprise dans la concession de Cauchy-à-la-Tour.

Le champ des fosses 1, 2, et 4, est franchement grisouteux; la fosse numéro 3 a principalement fait son extraction dans la veine Adèle au niveau de 337; cette couche a un mètre de puissance utile. Les travaux de la fosse Druon — n° 3 — sont beaucoup moins grisouteux.

Tous les travaux de Ferfay ont une double issue au jour.

En mars 1900, le numéro 3 produisait 200 tonnes par jour; la fosse numéro 2, au début ingrate, munie d'une installation nouvelle donnait 400 tonnes et marchait rapidement vers 500. L'approfondissement va continuer.

Le bilan du 30 juin 1874 donnait les dépenses faites pour l'installation de chacune des fosses.

N° 1 = 982.608 fr. 97 N° 2 = 1.679.410 fr. 32
N° 3 = 1.184.380 fr. 23 N° 4 = 663.579 fr. 66
soit au total, 4.509.979 fr. 18.

A la même époque, il avait été dépensé pour établissement des chemins de fer et du rivage, une somme de 1.382.118 fr. 64.

La fosse numéro 1 exploitée en 1855, donne : en tonnes

1855 = 3.357 1856 = 31.842 1857 = 36.429

En 1858, l'extraction du numéro 2 s'ajoute :

1858 = 42.418	1859 = 38.814	1860 = 37.680
1861 = 38.388	1862 = 39.466	1863 = 46.667
1864 = 49.492	1865 = 61.391	1866 = 70.512
1867 = 72.934	1868 = 70.077	1869 = 74.181
1870 = 89.300.		

La mise en exploitation du numéro 3, puis les circonstances heureuses de la crise houillère imprimèrent un grand accroissement à la production de Ferfay, qui atteignit :

1871 = 126.232	1872 = 165.947	1873 = 181.645
1874 = 153.456	1875 = 167.966	1876 = 153.456
1877 = 156.433	1878 = 159.008	

Ces chiffres depuis n'ont guère été dépassés :

1889 = 182.726	1890 = 182.250	1891 = 194.556
1892 = 223.759	1893 = 213.749	1894 = 212.274
1895 = 190.219	1896 = 194.553	1897 = 193.527
1898 = 165.623	1899 = 159.496	1900 = 166.229
1901 = 161.665		

Il est juste d'ajouter la production du coke qui a été, en tonnes, de :

23.305 en 1896; 27.408 en 1897; 31.752 en 1898; 22.150 en 1899; 35.248 en 1900 et 21.796 en 1901.

SITUATION FINANCIERE

En 1864, Ferfay emprunte 545.000 fr; — en 1867, deuxième emprunt de 1.000.000; — en 1870, nouvel emprunt de 1.000.000 fr.; en 1875, un quatrième emprunt de 1.500.000 fr.; — en 1877, un cinquième emprunt de 1.500.000 fr.

La Société de crédit de Ferfay avançait encore en 1878: 591.051 fr.; ses avances étaient de 1.354.634 fr. 13 en 1879. Le total des emprunts s'élevait donc à cette époque à 6.809.634 fr. 13.

En 1874, malgré le prix élevé de 3.460 fr. qu'avaient atteint les actions, la situation de Ferfay était toujours critique, et comme on l'a vu, les emprunts durent continuer aussi en 1879, la question de la liquidation fut-elle examinée dans une réunion extraordinaire des actionnaires, le 18 septembre, on décida un appel volontaire de 150 fr. par titre. Les fonds vinrent très-péniblement.

On peut admettre que le capital engagé dans les mines de Ferfay s'élevait en 1880, à 10 millions de francs: soit, à 60 francs par tonne extraite annuellement.

Profonds mystères!

En 1881, la Société actuelle reprit la suite de la Société de Ferfay et Ames, qui sombra dans une liquidation désastreuse.

Dans l'assemblée générale de 1882, le rapporteur disait: « Contrairement à l'opinion générale, nous avons cru que l'exploitation de Ferfay pouvait être suffisamment rémunératrice pour subvenir à toutes les dépenses de grands travaux de recherches et pour permettre l'amélioration progressive de l'outillage. »

Dès cette époque, la Société nouvelle repoussa toute idée d'appel de fonds qui eut fatalement échoué. Elle résolut de relever le charbonnage avec ses propres ressources. Elle y travaille depuis 20 ans.

Là où ses prédécesseurs avaient gaspillé 10 millions en 25 ans, elle a réalisé 6 millions de bénéfices bruts, en 20 ans.

Sans doute, il reste encore beaucoup d'améliorations et de transformations à opérer, mais on peut dire dès à présent que Ferfay est maintenant assez confortablement outillé pour donner tout de suite des résultats très satisfaisants.

Le capital est en ce moment de 2.625.000 francs divisé en 3.500 actions nominatives et au porteur de 750 francs.

Ces actions sont cotées à la Bourse de Lille :

1895 à 435 fr d'un revenu de	25	francs.	
1896 à 385	»	25	»
1897 à 517	»	25	»
1898 à 672	»	25	»
1899 à 575	»	25	»
1900 à 969	»	25	»
1901 à 774	»	37 50	

En 1857, la Compagnie de Ferfay distribuait un dividende de 100 francs. De 1858 à 1861 elle donnait 125 francs. Il n'y eut pas de dividende de 1861 à 1866. Puis en 1867 et 1868, on distribua 50 francs et 25 fr. en 1869 et 1870. Plus de dividendes de 1871 à 1874; 1874 reçoit le dernier dividende de 50 francs.

En 1858, les actions se vendaient 2.350 francs; 2.000 fr. en 1860; 1.500 fr. en 1861; en 1866, elles étaient à 900 fr.

La crise houillère fait monter les actions qui atteignent 5.850 fr. en 1875 et tombent à 70 fr. en 1878.

En janvier 1879, elles sont à 2 francs.

DES OUVRIERS

Voici quelques chiffres qui donnent la situation des mineurs de l'origine à la débacle de 1879 :

	Extraction	Ouvriers	Production par ouvrier
1855	3.357	155	
1856	37.670	372	101
1857	37.376	457	82
1858	43.522	492	88
1859	39.192	526	74
1860	37.026	477	77
1861	34.342	440	78
1862	40.848	472	86
1863	46.722	506	92
1864	48.744	537	91
1865	61.384	600	93
1866	79.003	783	101
1867	72.696	880	83
1868	69.977	931	75
1869	73.911	973	76
1870	84.170	1.170	72
1871	120.556	1.376	88
1872	165.946	1.553	107
1873	182.542	1.815	101
1874	154.466	1.718	90
1875	167.965	1.727	97
1876	162.864	1.583	106
1877	156.432	1.409	111
1878	159.008	1.380	115

Quels étaient alors les salaires annuels des ouvriers de toute espèce, leur salaire journalier et celui du mineur proprement dit?

	Annuel global	Journalier global	Mineur propr. dit
1856	679 fr.	2 11	4 24
1860	705	2 24	3 42
1865	777	2 49	3 44
1870	785	2 57	3 69
1871	798	2 67	4 04
1872	928	2 99	4 17
1873	1.056	3 48	4 58
1874	990	3 40	4 51
1875	1.035	3 46	5 13
1876	1.084	3 66	5 06
1877	965	3 32	4 45
1878	957	2 29	4 21

Pendant toute cette période, la production par ouvrier est faible et changeante. Les ingénieurs d'alors ne songent pas encore — comme M. Reumaux — à accuser les ouvriers de paresse; ils mettent en cause tout simplement, le défaut d'outillage, les difficultés d'exploitation et le grand nombre d'ouvriers distraits de la besogne d'exploitation, employés aux réparations, aux travaux de recherche, au rocher, et, par suite, improductifs.

On consentait encore à cette époque à dire la vérité, même lorsqu'elle était favorable aux ouvriers mineurs.

Que les temps sont changés.

CAUCHY-A-LA-TOUR

Nous avons dit plus haut que Cauchy-à-la-Tour fut acheté, en 1870, par la compagnie de Ferfay.

En 1856, une société de recherches s'était constituée, à Lillers, au capital de 48.000 francs, représenté par 40 parts de 1.200 francs qui s'élevèrent, après appels successifs, à 2.400 francs.

Elle fit un premier sondage positif à Cauchy, puis deux autres sondages.

Aussitôt elle se transforma en société d'exploitation — en 1859 — sous la dénomination de « Camblain-Chatelain, Cauchy et Floringhem » au capital de 1.500.000 francs en 3.000 actions de 500 francs.

La concession fut obtenue en 1864, sous le nom de Cauchy-à-la-Tour.

Sa fosse atteignit la houille, mais sa proximité des limites des concessions de Marles au Nord, de Ferfay à l'Ouest, restreignait son champ d'exploration dans les seules directions du Sud et de l'Est.

Elle commença à produire en 1861 :

1861 =	1.447	1862 =	7.614	1863 =	16.893
1864 =	17.775	1865 =	19.308	1866 =	18.424
1867 =	9.349	1868 =	4.860	1869 =	6.730

Après le rachat par Ferfay, l'extraction n'augmente guère, malgré de nouveaux travaux :

1870 =	7.200	1871 =	5.117	1872 =	6.386
1873 =	14.336	1874 =	8.742	1875 =	1.262

La dissolution de la société fut prononcée le 28 avril 1868: la mise à prix fut fixée à 300.000 fr. qui ne furent pas couverts; finalement, l'adjudication fut faite en faveur de MM. Lebreton et Coubronne au prix de 123.000 francs.

Ces adjudicataires n'ayant pas payé le prix de leur acquisition, la compagnie de Ferfay racheta Cauchy au prix de 101.000 francs.

Des poursuites furent dirigées contre les sieurs Lebreton et Coubronne pour obtenir le recouvrement de la différence du prix de revente sur folle enchère. Mais on ne put, faute d'actif, en obtenir seulement 2.765 francs et 14 centimes.

Les actionnaires ont pu trouver la combinaison Lebreton-Coubronne douteuse.

La mine et les accessoires étaient grevés d'inscriptions hypothécaires, fictives. — La cour d'appel de Douai les annula toutes, sauf une de 4.000 francs.

Couchy-à-la-Tour avait coûté: 1.300.806 fr. 92; les ventes produisirent 133.896 fr. 52. La différence se trouvait être 1.166.910 fr. 40.

Les Echos de la Grève

AU MONT DES BRUYERES

La réunion donnée par le citoyen J. Draux, conseiller municipal de Vieux-Condé, au Mont-des-Bruyères, a été de tous points réussie.

Plus de 300 mineurs y assistaient, pour la plupart de Vicoigne, où, comme nous l'avons dit, une importante section syndicale a été créée qui ne sera pas l'une des moins florissantes du bassin.

L'orateur a exposé la situation et rappelé les diverses phases de la grève générale, insistant notamment sur les déclarations faites à la Chambre par les citoyens Briand, Jaurès et Basly.

De chaleureux applaudissements ont prouvé au camarade Draux que l'auditoire était en parfaite communion d'idées avec lui; et l'ordre du jour suivant, mis aux voix à la fin de cette belle réunion, a été voté par acclamation :

« Les mineurs jurent de ne reprendre le travail qu'après avoir eu entière et pleine satisfaction sur les revendications adoptées au congrès de Commentry, et de s'unir sous la bannière syndicale, emblème du prolétariat ».

A VALENCIENNES

L'année d'invasion. — Galonné brutal.

Nous notions l'autre jour la négligence coupable qui semblait présider à l'organisation des vivres et subsistances des troupes destinées à maintenir et, au besoin, à troubler l'ordre public.

Nous nous demandions si ces mesures n'avaient pas, de la part de certains officiers trop enclins à suivre leurs inspirations personnelles, le but inavoué d'exciter leurs hommes contre les grévistes.

Les faits qui nous sont signalés, à Valenciennes, peuvent être considérés comme l'indice du même et fâcheux état d'esprit.

Les cavaliers du 4e cuirassiers, casernés à Valenciennes, en « réserve », sont dirigés, généralement la nuit, sur tel ou tel point des environs, en patrouilles.

Ce service est particulièrement pénible; aussi, dans la journée, les soldats endureraient de se reposer, mais il paraît que le commandant ne l'entend pas ainsi; au manège succède l'exercice, et les punitions pleuvent drues sur le dos des pauvres diables exténués.

Ces jours derniers, un brigadier, estimé de ses hommes était ainsi puni de quatre jours de prison pour avoir mis les mains dans les poches.

Le programme du galonné est, depuis la grève, de « dresser » son escadron.

Et, probablement, il ne serait pas fâché de « dresser » en même temps les grévistes.

Il y a là une psychologie spéciale des chefs militaires qui a son importance, dans les circonstances présentes, où leur zèle se traduit trop souvent par des charges intempestives.

AUX MINES DE VICOIGNE

Les mineurs de Vicoigne, ainsi que de nombreux camarades des environs, assistaient hier, à sept heures du soir, au Grand Salon, à une réunion faite par le citoyen Deguise.

Devant plus de 600 citoyens et citoyennes, l'orateur a refait l'historique de la grève, et engagé les grévistes à se rallier de plus en plus autour du drapeau syndical.

Un ordre du jour en faveur de la grève a été voté à l'unanimité, au milieu d'un grand enthousiasme.

A SOMAIN

Dimanche soir, à l'issue de la conférence Rassel, une réunion privée des mineurs a eu lieu au salon Leduc-Corseau, où le citoyen Gahide a donné connaissance de la situation actuelle. Un ordre du jour par lequel les mineurs s'engagent à faire grève jusque complète satisfaction a été voté à l'unanimité.

A RIEULAY

Dimanche dernier, le citoyen Charles Lancelle a donné connaissance, dans les réunions qui eurent lieu à Rieulay, Brulles, Vred et Pecquencourt et devant un nombreux public, de la situation de la grève, ainsi que de la lettre du directeur des houillères du Nord au préfet. En outre, il a donné connaissance de l'interpellation Briand, Basly et Jaurès sur la grève générale et de l'ordre du jour présenté par Jaurès. Dans ces différentes communes, après un vain appel à la contradiction, les mineurs ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs réunis, votent des félicitations aux citoyens Briand, Basly et Jaurès, pour leur énergique attitude à la Chambre pendant la discussion de l'interpellation sur la grève générale; ont pleine confiance dans les paroles de M. Combes, au nom du gouvernement: s'engagent à ne reprendre le travail qu'après satisfaction complète, et se séparent aux cris de : « Vive la grève ! »

A BURBURE

C'est devant une salle archi-comble que le citoyen Beugnet a fait une conférence mardi.

Le bureau est ainsi composé : Président, Dubois Benoit; assesseurs, Boyer Albert et Dassonval Albert; secrétaire, Pavot Léon.

L'orateur retrace en termes éloquents les origines de la grève causée par la rapacité des compagnies et leur mauvaise foi. Il parle de l'abaissement des salaires qui eut lieu au mois de juin dernier, malgré les dividendes fabuleux encaissés par les compagnies. L'orateur engage tous les mineurs à continuer la lutte « ne jusqu'à ce tout, tant que l'accord ne soit fait avec les représentants des houillères; vous n'aurez, dit-il, la victoire qu'à ce prix. L'orateur termine par un vibrant appel en faveur du syndicat, qui sera le trait d'union et la cohésion de tous les travailleurs pour les luttes futures.

La continuation de la grève, mise aux voix par le président, est votée à l'unanimité et un accord touchant, aux cris de : Vive la grève !

Rapports de délégues mineurs

MINES DE DROCOURT. — Fosse « La Parisienne ». — Monsieur le Préfet, Ayant été informé par l'exploitant qu'un accident s'était produit dans la veine n° 4 au levant 2e série 603, je me suis rendu aussitôt sur les lieux et j'ai fait mon enquête. Voici ce qu'il en résulte. D'après les déclarations du blessé que j'ai interrogé, le nommé Trognon Félix, âgé de 21 ans, demeurant à Billy-Montigny, arrivant ce matin, vers cinq heures, pour se rendre à son travail, s'introduisit dans une voie de la 2e série, veine n° 4 levant, pour reprendre son appareil de forage de mines qui se trouvait à son ancien travail. Voulant s'assurer que c'était bien le sien, il posa l'appareil au milieu de la voie pour en regarder le numéro. A ce moment, un caillou s'étant détaché de la mezière du bois de voie lui tomba sur la main droite qui était posée sur le fer du roulage et c'est alors qu'il eut deux doigts de la main droite fracturés. On fut forcé de lui en faire l'amputation, aussitôt remonté au jour.

N'ayant pas de témoins, puisque la victime était seule, je conclus : 1° d'après le règlement, Trognon ne devait pas s'introduire seul dans cet endroit non occupé; il aurait dû se faire accompagner d'un homme ou d'un employé de la compagnie; 2° si la compagnie prenait régulièrement connaissance de mes rapports, elle verrait que je signale toujours les voies négligées et défectueuses. Donc, si elle avait fait faire les réparations nécessaires, cet accident aurait été évité.

Le délégué mineur,
LIETARD François, dit *Lafayette*.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 31 Octobre : N° 159.317

Une obligation de 100 fr. ville de Bruxelles, permettant de gagner des lots de 100,000 et 150,000 fr.

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 4.000 francs, les N°s :

104.445	327.335
109.670	410.728
207.418	419.640
229.344	509.420
305.428	517.418

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 10 novembre.

Le "Journal Officiel"

AVOUES

Par décret en date du 25 octobre, M. Pécard est nommé avoué près le tribunal de première instance d'Avesnes, en remplacement de son père.

M. Crépin est nommé avoué près le tribunal de première instance de Saint-Quentin, en remplacement de M. Revin.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

La loi Rouvier et la consommation des Sucres

Dans le « Conseilleur » organe officiel de la « Ligue des Brasseurs », M. Paul Didry, président de cette Ligue, publie un intéressant article que nous reproduisons à titre de document.

Voici cet article :

***

L'article 26 du projet de loi de M. Rouvier, l'éminent ministre des finances, fixe à 7 fr. 25 par 100 kilos le droit sur les glucoses et à 25 francs par 100 kilos le droit de consommation sur les sucres cristallisés.

Nous espérons que M. le ministre des finances incorporera dans son projet de loi l'assimilation aux glucoses du sucre interverti.

On sait que le sucre interverti est obtenu en dénaturant le sucre cristallisé. Après l'opération qui l'intervertit, le sucre cristallisé devient, sans retour possible, du glucose. C'est ainsi que le sucre interverti est dénommé souvent glucose de betterave par analogie avec les expressions glucose de maïs, glucose de pommes de terre.

Si le sucre interverti était assimilé au glucose, il trouverait un écoulement considérable en brasserie et cela sans nuire à l'emploi du glucose qui est utilisé par les brasseurs à présent plutôt comme un condiment.

Le sucre interverti au contraire, serait employé comme matière première pour fabriquer des bières de fermentation haute, d'exportation ou de luxe.

En Angleterre, les bières destinées à l'exportation sont faites d'une grande proportion de sucre interverti. Tandis que le glucose rentre dans la fabrication des bières courantes.

Lorsqu'on emploie le sucre interverti dans la fabrication des bières d'exportation, on supprime une certaine proportion de malt et la quotité de matières albuminoïdes se trouve ainsi diminuée.

Il est inutile de répéter que l'altération rapide des bières fortes de fermentation haute en France est due à la présence d'un excès de matières albuminoïdes dans les bières.

On n'ignore pas non plus que si la France n'exporte pas de bières de fermentation haute cela tient au manque de stabilité de ses produits.

Nous espérons que le vœu des conseils généraux des départements producteurs du sucre sera enfin écouté et que grâce à l'intelligente initiative de M. le ministre des finances actuel, le glucose de betterave en France, *tout comme en Belgique*, sera assimilé au glucose de fécule et de maïs.

Ce sera pour la sucrerie un débouché énorme et inattendu trouvé non seulement en brasserie mais en d'autres industries encore, la confiserie par exemple, pour lesquelles nous sommes tributaires à l'étranger, notamment de l'Angleterre qui nous renvoie nos propres produits transformés.

Paul DIDRY.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LE VÉLO

LE « NORD-TOURISTE » ET LES VOIES CYCLABLES

Le comité directeur du « Nord-Touriste », dans sa dernière réunion, a voté 6.000 francs de crédits qui ont été mis à la disposition de l'administration des ponts-et-chaussées pour la construction de plusieurs pistes cyclables dans la région.

Cette somme, ajoutée à celles déjà votées dans l'année, formera un total très respectable pour le budget consacré par le « Nord-Touriste » à l'amélioration de notre réseau de voies cyclables. Mais cette association départementale dont l'utilité et la prospérité s'affirment chaque jour, pourrait faire davantage encore et atteindre plus rapidement le but qu'elle poursuit, si tous les cyclistes du Nord apportaient leur obole à cette œuvre d'intérêt général, sous forme d'une modeste cotisation annuelle de cinq francs. Ajoutons qu'ils en retireraient des avantages personnels, puisque la carte d'identité du « Nord-Touriste » procure la libre circulation des bicyclettes à la frontière, des réductions chez les hôteliers et commerçants détenteurs du pannonceau de la société, etc.

D'après une récente décision, les membres des sociétés vélocipédiques sont admis moyennant paiement d'une cotisation réduite de moitié. Enfin, les cotisations actuellement versées sont valables pour le reste de l'année courante et toute l'année suivante. Adresser les adhésions au siège social 104, rue du Moulin, à Roubaix.

JEUX DIVERS

A LILLE

Jeu de dames. — Dimanche 2 novembre, à cinq heures du soir, aura lieu une poule « handicap » au jeu de dames, à l'Hôtel de Russie, place des Reignaux, 2, à Lille.

LA TEMPERATURE

AUJOURD'HUI VENDREDI 31 OCTOBRE 1902.
304e jour de l'année, 29e jour de la lune.
Lever du soleil à 6 h. 46; coucher à 4 h. 41.
Lever de la lune à 7 h. 46 matin; coucher à 4 h. 54 soir.
Aujourd'hui la durée du jour est en diminution de 2 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 30 octobre :
Baromètre à 9 heures du matin : 764mm5.
Baisse depuis la veille : 1mm7.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, + 4° aujourd'hui à 8 heures du matin; *maxima*, + 12° hier à 4 heures du soir.
Température de l'air : + 2°8.
Etat hygrométrique : 100.
Etat du ciel : Brumeux.
Direction du vent : Nord-Ouest.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0mm1.
Temps probable pour vendredi : Temps assez frais, brumes.

BULLETIN COMMERCIAL et Financier

BOURSE DE PARIS

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse	Baisse
	—	—	fr. c.	fr. c.
3 % ——	99 37	99 60	» »	» 22
3 % amortiss.	99 05	99 15	» »	» 10
3 1/2 % ——	100 55	100 70	» »	» 15

MARCHES DE PARIS

COURS DE CLOTURE DU 30 OCTOBRE

AVOINES. — Fermes. — Courant 15 80. — Proch. 16 00. — N.-D. 16 00. — 4 nov. 16 00. — 4 prem. 16 00.

BLES. — Fermes. — Courant 23 15. — Proch. 21 70. — N.-D. 21 65. — 4 nov. 21 40. — 4 prem. 21 15.

LIN. — Soutenu. — Courant 58 50. — Proch. 59 00. — N.-D. 58 50. — 4 prem. 50 75. — 4 mai 58 50.

COLZA. — Soutenu. — Cour. 56 00. — Proch. 55 50. — N.-D. 55 50. — 4 prem. 56 00. — 4 mai 55 75.

SEIGLES. — Calmes. — Courant 16 25. — Proch. 16 00. — N.-D. 16 00. — 4 prem. 16 00.

FARINES. — Soutenues. — Courant 32 55. — Proch. 29 60. — N.-D. 29 40. — 4 nov. 28 90. — 4 prem. 28 05.

SUCRES. — Fermes. — Courant 24 25. — Proch. 24 50. — 4 oct. 24 75. — 4 prem. 25 25. — 4 mars 25 75. — 4 mai 26 25.

ALCOOLS. — Faibles. — Cour. 36 00. — Proch. 36 25. — N.-D. 36 50. — 4 prem. 37 00. — 4 mai 37 50. — Stock, 15.950.

BOURSE DE LILLE

COURS DU 30 OCTOBRE

Aibi, 1179. — Aniche, 950. — Anzin, 5400. — Azincourt, 540. — Béthune, 4195. — Bruay, 575. — Carvin, 52, 415. — La Clarence, 500. — Courrières, 2570. — Crespin, 149 75. — Douchy, 1065. — Dourges, 100e, 242. — Drocourt, 3780. — Escarpelle, 920. — Flines, 630. — Lens, 633. — Liévin, 2570. — Ligny, 415. — Marles 30 %, 1875; 70 % 2050. — Meurchin, 5e, 2589. — Vicoigne, 20e, 1119.

Crédit du Nord, 503. — Devilder, 1072. — Denain et Anzin, 1015. — Gaz de Wazemmes, 501.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 30. — On a coté, ce matin, en Bourse : 4 87 novembre; 4 90 décembre; 4 90 janvier; 4 95 février; 4 95 mars; 4 92 avril; 4 95 mai; 4 95 juin; 4 95 juillet; 4 95 août; 4 95 septembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5.000 kil. sur août à 4 95.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

AVIS ESSENTIEL

La Maison **VIOLET** Frères, de Thuir (Pyrénées-Orientales), rappelle à sa clientèle que son produit « Byrrh » le plus ancien et le meilleur des Toniques et Apéritifs à base de Vins généreux et de Quinquina, est exclusivement livré en bouteille.

Le conditionnement de la bouteille type et son aspect caractéristique ont été déposés.

En outre, elle croit de son devoir de mettre en garde le consommateur contre les nombreux produits de contrefaçon vendus ou servis sous l'étiquette ou sous le nom de « Byrrh » et de l'inviter à exiger la Bouteille d'origine.

TROUSSEAUX POUR PENSIONS

pour Garçons et Fillettes

Linge entièrement cousu à la main fabriqué par la maison et garanti à l'usage.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX

IL Y A ENCORE DU NOUVEAU AUX GALERIES LILLOISES !

Par suite de combinaisons avec la SOCIETE FRANÇAISE DES NOUVELLES GALERIES (Société anonyme au capital de *35 MILLIONS* entièrement versés), 66, rue des Archives, Paris,

Il a été décidé :

1° Une VITRINE d'ETALAGES est créée 18, rue Nationale, (à côté de Cornélis, fleuriste, à 50 m. en face des Galeries, à 10 m. de la Grande-Place), *EXPOSITION PERMANENTE* de *CONFECTIONS pour Dames, Modes*, etc., etc.

2° AGRANDISSEMENTS :

Les *GALERIES LILLOISES*, 45-47-49, rue Nationale, Lille, *QUI FONT PARTIE DE LA SOCIETE* ci-dessus et dont le succès va croissant, sont considérablement agrandies (Hall de *TAPIS* et tissus d'*Ameublement*, etc.)

3° SUPPRESSION DU PAPIER VERT

Les paquets, sacs à modes, boîtes à confections, emportés par les clients, sont en papiers quelconques et variés.

4° LIVRAISON DES MARCHANDISES avec des *VOITURES SANS ENSEIGNE* et des garçons sans livrée.

5° DIMINUTION DES PRIX :

Grâce aux combinaisons ci-dessus, les prix de revient se trouvant diminués, les prix de vente de la plupart des marchandises *sont consciencieusement baissés*.

LA CLIENTELE APPRECIERA L'IMPORTANCE DE CES REFORMES.

UNION DES VERRIERS DU NORD

A ANICHE

Société anonyme au capital de 400,000 francs

Augmentation du Capital. — L'assemblée générale extraordinaire du 5 Octobre 1902, tenue à « la Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai, a décidé l'augmentation du capital-actions par l'émission de 2,000 actions nouvelles de 100 francs chacune au porteur, soit 200,000 francs.

Elle a décidé également l'émission de 250,000 francs d'obligations de 500 francs chacune, soit 500 obligations au porteur.

Modifications aux statuts. — A l'unanimité des membres présents, la même Assemblée générale extraordinaire a décidé les changements aux statuts :

1° A l'article 7. — Il sera ajouté qu'en cas d'augmentation de capital « un privilège sera accordé aux petits actionnaires et principalement aux ouvriers travaillant dans l'usine au moment des émissions » et les conditions du privilège seront déterminées par le Conseil d'Administration.

2° A l'article 16. — On ajoutera que : « Tout administrateur qui aura manqué à trois réunions consécutives du Conseil d'Administration sans motifs valables acceptés par le Conseil, sera considéré comme démissionnaire. »

3° A l'article 27. — Les convocations pour les Assemblées générales au lieu d'être faites dix jours à l'avance devront être faites un mois d'avance.

4° A l'article 29. — Au lieu de cinq jours au moins le dépôt des actions devra être effectué quinze jours au moins avant les Assemblées générales, et il est ajouté que pour ces dépôts, seront valables les reçus signés des établissements ou des personnes désignées par le Conseil d'Administration pour les recevoir.

5° A l'article 30. — Au lieu de, il est procédé à une nouvelle convocation à dix jours d'intervalle, mettre : « La seconde convocation pourra être faite à quarante jours d'intervalle au plus. »

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.
Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 8 pages

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. — N° 449

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

TROISIEME PARTIE

L'honneur des Familles

II

Compromis dans l'affaire

Et furieuse, saisie, à la pensée de son ami calomnié, de cette rage qui prend les bêtes quand on touche à leurs petits, elle s'avançait provocante vers madame Clabat, lui demandant du geste la preuve de son accusation.

Elle ne tremblait plus. L'indignation avait tué la peur.

— Qui a dit cela ? grognait-elle, menaçante.

— Les journaux! répliqua la baronne dédaigneusement. Tenez, si vous voulez vous baisser, il y a là l' « Echo » où vous le lirez tout au long. Dame! si la Justice se trompe, c'est bien fâcheux.

En attendant, votre ami est sous les verroux ?... Lisez.

Je crois qu'il serait impossible d'essayer de préciser ce qui se passa dans le cerveau de Thérèse. Elle venait dans cette chambre, encore bouleversée de son enlèvement par Narcisse et Faret. Elle s'attendait à de vifs reproches pour avoir aidé la sortie nocturne de mademoiselle Clabat; et coup sur coup, elle apprenait sans ménagement, comme par une brutalité voulue, la mort de Léonard et l'arrestation de Justin.

Quelle organisation aurait pu résister à de tels chocs ? Quel esprit serait resté en possession de son sang-froid devant la catastrophe invraisemblable et subite.

Dans le chaos de ses pensées, une idée émergea et concentra l'attention de Thérèse : Justin, l'innocent; Justin, qui souffrait en prison !

Elle oublia tout, sa colère, sa douleur d'avoir été maltraitée, et se jetant aux genoux de Mme Clabat, elle bégaya :

— Madame, vous êtes riche, vous êtes puissante : soyez bonne, sauvez-le. Aidez-moi. Si vous parlez, les juges vous écouteront. Pitié! Il n'a rien fait, je le jure sur la vie de ma mère.

A tout autre moment, Mme Clabat se fut attendrie. Avec son caractère romanesque, l'idée d'arracher au supplice un malheureux, coupable ou non, l'eût séduite et emportée. Mais, à cette heure, la prétendue complicité de la femme de chambre dans le complot qu'elle croyait organisé par Bertrade ulcérait et faussait son caractère.

Elle n'eut qu'un mouvement de mauvaise humeur, et déclara comme en manière de conclusion :

— Vous comprenez que je ne puis plus vous garder ici.

Indifférente à ces mots par lesquels on la chassait, Thérèse continuait :

— Ayez pitié, madame. Au moins conduisez-moi vers lui. Obtenez pour moi l'autorisation de le voir.

La baronne allait répondre quand on frappa respectueusement à la porte. Elle se retourna en disant, très mécontente :

— Qui est là ?

— C'est moi, madame la baronne, fit à travers la cloison la voix obséquieuse du cocher. Il y a en bas deux gendarmes qui viennent chercher mam'zelle Thérèse.

— Vos souhaits sont accomplis, ma fille, s'exclama méchamment la baronne. Vous allez pouvoir aller rejoindre votre cher fiancé.

Puis, sans se donner la peine d'ouvrir, elle ajouta, s'adressant au cocher :

— Très bien. Dites à ces hommes d'attendre. On va leur remettre la personne en question.

Sous ce dernier coup du sort, qui l'atteignait comme un soufflet au moment où elle plaidait la cause de son ami, une jeune fille du monde eût défailli ou se fût emportée dans les excès d'un nervosisme déchaîné. Mais ce serait mal connaître l'âme populaire que de croire que Thérèse s'abandonnât ainsi.

Il y a dans les êtres issus du peuple, ouvriers ou paysans, une force de résistance, lente à s'éveiller, mais dont l'éclat étonne quand elle éclate, du fond de leurs fib